

# Constitution du collectif des associations citoyenne

## CR de la réunion du 2 juin 2010

### Constitution du collectif

Les 19 membres présents, et 10 autres excusés, pour la plupart mandatés pour représenter leur structure, ont décidé de constituer un collectif des associations citoyennes. Les 24 premières organisations participant au collectif sont :

PEUPLE ET CULTURE

Action Consommation

FNFR (Fédération nationale des foyers ruraux)

APICED (association insertion citoyennete egalite droit, Paris 75011)

RECIT (Réseau des écoles de citoyens)

LDH (Ligue des Droits de l'Homme)

La Vie Nouvelle

Fondation Copernic

Intermèdes (Longjumeau)

Mouvement National Culture et Liberté

ADELS

Artisans du monde Metz

ALDEAH (Alternatives pour un Développement Ecologique Autodéterminé et Humain)

Culture XXI, Recit

Les Pistes d'Ariane (76 DEVILLE-LES-ROUEN)

CNLRQ (Comité national de liaison des régies de quartier)

ARMA (Association pour la reconnaissance des médias alternatifs)

ARC-EN-CIEL THÉÂTRE

CNAFAL

MRAP

Ensemble nous sommes le 10ème

La Vie Nouvelle

UNADEL

AARNCM (association des amis de la réserve naturelle des Condamines Montjoie)

AFIC/COPARENTS Diaspora

4 organisations présentes n'avaient pas encore délibéré.

Des contacts auront lieu dans les prochains jours avec d'autres collectifs, notamment le collectif « Associations en danger », pour voir comment travailler étroitement ensemble.

### Objectifs du collectif

Le collectif s'est fixé 3 objectifs

- faire annuler la circulaire du 20 janvier 2010
- élaborer des propositions alternatives pour faire sortir les associations citoyennes de la logique de marché
- élaborer un nouveau pacte associatif reposant sur des valeurs communes, des critères de reconnaissance et une refondation du projet associatif par rapport à la société d'aujourd'hui.

**Trois groupes de travail** se sont constitués, centrés sur les **principes et valeurs, l'action juridique** et le **programme d'action**. Ces groupes de travail ont vocation à constituer l'amorce d'ateliers dans la durée. Les personnes qui n'ont pu participer à cette réunion sont invitées à faire part de leur intérêt pour l'un ou l'autre de ces ateliers en envoyant un mail à [didier.minot@free.fr](mailto:didier.minot@free.fr) (en attendant de s'organiser autrement)

## Valeurs et principes d'action communs

Beaucoup d'associations partagent aujourd'hui un sentiment d'impuissance parce qu'elles sont isolées. Pourtant, à partir du vécu de chacune, il est possible de dégager des valeurs communes, des principes d'action que tous partagent. Tous les participants travaillent aujourd'hui à l'émergence d'une société solidaire, participative et durable, dans des domaines très divers. Ils constatent que malgré cette diversité ils se fondent sur un petit nombre de principes d'action communs :

- Respecter les droits de l'homme et la dignité humaine, lutter contre toutes les discriminations, en dépassant l'égalité formelle pour aller vers une égalité effective dans l'accès à l'éducation, aux services, à la santé, à la culture.
- Assurer à tous une liberté effective dans leur vie personnelle et collective, par une émancipation vis-à-vis des conditionnements imposés par la société, notamment par les médias dominants et la publicité, à travers une démarche de laïcité synonyme d'ouverture à la diversité des pensées et des raisons d'agir.
- Promouvoir des logiques de coopération et de mutualisation, et non de compétition et de concurrence, l'égalité et la liberté ne trouvant leur sens que dans un contexte de fraternité.
- Considérer l'économie comme un moyen au service de la société et non comme une fin en soi, ce qui signifie que les activités marchandes ne sauraient être le seul horizon bornant toute entreprise humaine.
- Concevoir la solidarité non comme une assistance, mais comme une réciprocité et une coresponsabilité de chacun envers tous, (des relations interpersonnelles à une solidarité mondiale).
- Préserver la poursuite de l'aventure humaine, l'avenir de la planète et les biens communs de l'humanité nécessaires aux générations actuelles et futures, ce qui implique d'autres modes de vie et d'échanges.
- Répondre aux besoins des hommes et des femmes d'aujourd'hui en matière de sécurité, de revenus, de services, d'habitat, d'éducation, d'expression culturelle.
- Permettre à chacun de développer et d'épanouir ses potentialités, en particulier ses capacités de don, de partage, de non-violence et de créativité et ce dès l'école, dans une optique de développement personnel et de promotion collective, et non de compétition de tous contre tous.
- Maintenir et améliorer partout dans le monde la démocratie et l'état de droit tout en favorisant une citoyenneté active et responsable.
- Chercher une cohérence entre la parole, l'action et le sens donné par chacun à son existence, dans la diversité des options et des histoires personnelles, avec un équilibre entre identité et ouverture, entre culture propre et métissage.

Il apparaît nécessaire de clarifier les conditions d'application de la loi 1901. La liberté d'association repose sur la grande souplesse de cette loi, qui n'impose que 3 choses : la non lucrativité, un projet associatif rassemblant des citoyens et un lieu. Le fonctionnement des associations en est parfois resté à la IIIe République, alors que la société a changé. Au fil du temps, des statuts types normatifs ont été proposés par les préfetures, qui ne constituent nullement une obligation. Il faut inventer des formes de vie associative plus adaptés à l'évolution de la société d'aujourd'hui.

Face à une volonté d'instrumentalisation, il faut insister sur la liberté de l'association, réaffirmer la valeur de l'engagement bénévole et se battre contre les pressions administratives (cf. descentes de vétérinaires pour vérifier les conditions de fonctionnement des AMAP).

Plus largement, les associations, comme les projets d'économie solidaire, peuvent préfigurer un mode d'organisation de la société qui repose sur d'autres valeurs que celles que tente d'imposer le système dominant.

Face à une éducation populaire qui a souvent déserté le projet initial de s'adresser à tous, de travailler à l'éducation de tous, il est nécessaire de réaffirmer la dimension éducative de la vie associative partagée et son rôle d'accompagnement.

La contribution des associations citoyenne sera essentielle pour reconstruire la société de demain. Pour agir ensemble il est nécessaire de revenir aux fondements de l'action associative.

# Axes de travail

## 1 Les associations ne sont pas des entreprises : remettre en cause la circulaire du 20 janvier

### *Un recours contre une circulaire<sup>1</sup> de l'Etat : Pourquoi ?*

(Premier travail de l'atelier juridique qui s'est constitué)

Les membres du collectif soutiennent les 4 associations qui ont déposé un recours contre la circulaire du 18 janvier. Pourquoi ? :

- Parce qu'elle **s'oppose à la liberté d'association** reconnue depuis la loi de 1901. En effet, elle exclue les associations qui ne mettent pas en œuvre une « politique publique d'intérêt général » : Dorénavant, les associations qui recevront plus de 200 000 € sur une période de trois ans n'auront **plus d'indépendance**.
- Parce qu'elle institue un principe de « **libre concurrence** » entre les collectivités publiques et les associations, elle instrumentalise le projet associatif en l'assimilant à une activité économique, ce qui est **contraire au principe de « désintéressement »** inscrit dans la loi de 1901.
- Parce que cette circulaire d'application **précise une loi... qui n'est pas encore votée** au moment de sa parution ! C'est clairement un excès de pouvoir du Gouvernement. Elle incite les collectivités territoriales à l'appliquer, alors que **les élus locaux n'y sont aucunement obligés**, depuis la décentralisation !

La loi de 1901 a été initiée par WALDECK ROUSSEAU dans la dynamique de la création des Jeux Olympiques par Pierre de Coubertin. Depuis, le bénévolat dérive progressivement au fil de la marchandisation commerciale. Plus récemment, la loi SAPIN, en 1993, a promu la transparence des engagements commerciaux et a **abouti à la mise en concurrence des activités associatives**, même initiées par des bénévoles. L'instruction fiscale du 17 septembre 1998 réduit encore les avantages des acteurs associatifs.

La Directive Services européenne, publiée en 2006 permet de déroger aux dogmes libéraux par la reconnaissance des Services Sociaux d'Intérêts Généraux (SSIG), en limitant leur subvention à 500 000 € sur une période de trois ans. Pourquoi l'Etat Français ne reprend pas ce seuil plus élevé ? **Parce que c'est un choix politique du Gouvernement.**

Rappelons que **ce choix ne s'applique qu'aux services de l'Etat et en aucun cas aux élus locaux ou associatifs.**

### *Une large mobilisation pour s'associer au recours en Conseil d'Etat*

De fait, la circulaire est mal connue, car ni l'Etat, ni les grands réseaux associatifs ne l'ont diffusée. Bien souvent les gens découvrent sa portée quand on apporte des explications et ont du mal à croire cette information. De plus, il existe aujourd'hui des dizaines d'appels qui circulent. Il faut montrer que ce combat est central et commande tous les autres, car la plupart des actions militantes reposent sur les associations.

Il est nécessaire d'organiser maintenant une large mobilisation pour soutenir le recours en Conseil d'Etat, afin que des milliers d'associations demandent l'annulation de cette circulaire et s'associent aux dépositaires du recours, partagent le coût de l'action en justice. Cette circulaire est encore très peu connue. Un effort de communication, de contacts, de mobilisation sur le terrain doit être entrepris dans ce sens.

Il est également nécessaire d'agir auprès des collectivités et des fédérations d'élus pour que celles-ci n'acceptent pas d'appliquer les recommandations de l'Etat mais s'engagent dans des politiques contractuelles reconnaissant la réalité des projets associatifs et des finalités diverses de l'action associative.

## 2 Élaborer des propositions alternatives

### *Analyser les raisons de la remise en cause l'actuelle*

Il est proposé de réaliser un diagnostic de la situation, à la lumière de l'histoire du mouvement associatif, des forces et faiblesses actuelles et des risques pour l'avenir.

En particulier, il est nécessaire d'approfondir les raisons de la remise en cause actuelle, en lien avec l'affaiblissement des raisons d'agir du mouvement associatif, la marchandisation de l'économie, la libéralisation des services, la remise en cause l'Etat régulateur. De nombreuses analyses existent déjà qu'il

---

<sup>1</sup> Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, publiée au JO du 20 janvier

s'agit de rassembler, afin de donner des bases à l'organisation d'une réflexion collective sur le devenir des associations.

### ***Clarifier les conditions d'application de la loi 1901***

Au début de 2009, Martin Hirsch avait indiqué sa volonté de « nettoyer le monde associatif » en distinguant les associations qui mènent réellement un travail associatif de celles qui sont devenues des prestataires. Dans ce but, il avait mis l'accent sur les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), en les présentant comme la possibilité d'échapper à la logique de marché, et sur le répertoire national des associations qui visaient à nettoyer les associations « faux nez ».

Il est important de mettre à jour les différences d'intérêts qui existent entre ceux qui ont renoncé à l'action bénévole et apportent des prestations avec des professionnels et ceux qui continuent de miser sur le bénévolat, ont besoin de subventions pour assurer l'organisation et l'encadrement et refusent d'être assimilés à des prestataires de services.

Le gouvernement avait été rassurant sur l'esprit du texte. Un certain nombre de grands réseaux affirment que cette circulaire va dans le bon sens, ou qu'elle n'est qu'un moindre mal. Mais Martin Hirsch est parti, et il ne reste que la volonté du ministère des finances (et du Medef) d'aligner le monde associatif sur les principes de la concurrence et sur le régime des aides aux entreprises.

### ***Six critères pour des propositions alternatives***

Pour élaborer des propositions alternatives, il faut redonner un rôle central au projet associatif, et à une reconnaissance de ce projet par les collectivités publiques sur la base de critères objectifs. Le collectif propose d'organiser un débat autour de 6 critères :

- **non lucrativité.** L'association n'a pas pour objectif la réalisation d'un profit, la rémunération d'un capital ou l'accumulation de réserves excessives, ni la croissance indéfinie du chiffre d'affaires au détriment de ses concurrents.
- **participation.** L'association se constitue autour d'un projet associatif qui concrétise son objet social. La démocratie participative au sein de l'association, la participation de tous, les comptes rendus d'activité permettent de mieux garantir une transparence dans les services qu'elle propose et dans la façon de les gérer.
- **priorité à l'engagement bénévole.** La place du bénévolat est centrale dans la loi de 1901 et dans l'histoire du mouvement associatif. Quand chacun participe à la réalisation du projet, l'engagement des bénévoles est essentiel dans la définition et la conduite des actions, mais aussi comme outil d'éducation et d'émancipation à tous les âges de la vie.
- **réponses aux besoins sociaux.** Dans de nombreux domaines, les associations peuvent apporter une possibilité d'être acteur, une relation humaine, un travail dans la durée, une souplesse d'action irremplaçable. Les associations répondent à des besoins que ni les entreprises, soumises à un impératif de profit, ni les collectivités publiques ne sont à même de satisfaire.
- **ouverture à tous.** L'ouverture à tous, et notamment à ceux dont la capacité contributive est inférieure au coût réel des activités, est une des caractéristiques essentielles des associations citoyennes. Il conditionne l'universalité du service à ses membres et la capacité de chacun à co-construire le projet associatif.
- **solidarité avec le territoire.** La vie associative est une des composantes essentielles de développement des territoires. La solidarité avec le territoire une des responsabilités essentielles des associations, comme d'ailleurs des entreprises solidaires, pour participer à l'aménagement du territoire.

### ***Demander que certains secteurs d'activité soient soustraits au marché quand l'intérêt général est mieux préservé par des actions non lucratives.***

Nous devons être beaucoup plus offensifs sur la non lucrativité. Il ne suffit pas de demander qu'elle soit tolérée. Il y a des cas où la non lucrativité est nécessaire pour satisfaire des besoins essentiels de la société.

Or la jurisprudence européenne reconnaît la valeur des actions non lucratives. L'arrêt SODEMARE a jugé que le statut non lucratif peut être le plus adapté à la réalisation d'un objectif social « *la condition d'absence de but lucratif s'avère être le moyen le plus cohérent au regard de finalité exclusivement sociales* ». Les instances politiques doivent reconnaître en France que les associations répondent à des besoins que ni les entreprises, soumises à un impératif de profit, ni les collectivités publiques, soumises à des contraintes administratives et au temps du mandat, ne sont à même de satisfaire.

Il serait nécessaire d'inventorier les secteurs d'activités associatives qui doivent être soustraits au marché quand l'intérêt général est mieux préservé par l'action non lucrative. Ce travail approfondi nécessite une concertation sur la base de critères objectifs et d'un examen au cas par cas des risques de banalisation.

### 3 Un programme de travail et de mobilisation

Dans le programme de travail, 3 étapes doivent être distinguées :

- dans un premier temps, il est nécessaire de diffuser l'information, de toucher de nouveaux secteurs, ainsi que des relais d'opinion.
- une seconde étape pourrait être centrée sur le dialogue, la formation et l'information, ainsi que l'approfondissement local des analyses et des propositions (au niveau des communes des quartiers)
- c'est seulement dans une 3e étape qu'il sera opportun d'interpeller les pouvoirs publics et les politiques, quand un rapport de force aura été créé et que nous aurons précisé collectivement les positions.

#### ***Lancer un nouvel appel***

Dans un pays où il existe 500 000 associations réellement actives, il est possible de mobiliser beaucoup plus largement. Il est décidé de lancer un nouvel appel centré sur le soutien aux associations qui ont déposé un recours, en proposant aux signataires de s'y associer symboliquement, des l'organisation d'un débat autour de la question « quelles associations voulons-nous demain ».

Yann Fiévet rédige un premier texte d'appel qu'il fait circuler au sein du groupe de pilotage.

#### ***Faire connaître, expliquer, mobiliser l'ensemble du secteur associatif***

Beaucoup d'explications sont nécessaires sur le terrain. Comme on l'a dit, il s'agit de redonner force aux principes qui fondent la vie associative, de remobiliser les associations autour des valeurs associatives qui sont porteuses d'avenir. Il est nécessaire de se regrouper transversalement avec l'ensemble des secteurs associatifs, y compris les culturels, les sportifs, les associations travaillant dans le domaine social, pour préciser ce que l'on veut défendre et promouvoir dans le cadre de la loi de 1901. Il s'agit aussi d'organiser des dynamiques collectives qui s'appuient sur les pratiques et sur les aspirations à une société solidaire, responsable participative.

Pour servir de support à ce travail d'explication, un 4 pages sera rédigé dans les prochains jours par Alain Manach. En complément, il est prévu d'élaborer un article type sous différents formats (1000 signes, 2000 signes) accompagnée d'un dossier de presse.

Dans un premier temps, Jean Damien rédige un communiqué de presse annonçant la naissance du collectif

#### ***Un temps fort de mobilisation à l'automne.***

Cette mobilisation pourrait se concrétiser par l'organisation de débats décentralisés, rassemblant pendant un week-end l'ensemble des organisations citoyennes d'un territoire, au plus près du terrain. Chaque commune il existe des dizaines d'associations qui travaillent au service du bien commun et qui peuvent partager les mêmes principes d'action, même s'ils travaillent dans des domaines différents.

Il a été proposé que ces collectifs locaux d'associations organisent des rencontres avec les élus, met en place des actions symboliques, organisent des manifestations locales devant les mairies ou devant d'autres lieux significatifs.

L'hypothèse d'une grève des associations a été évoquée, ou plutôt d'une grève symbolique qui consisterait à noter tous ce qui ne se ferait pas si les associations cessaient de faire leur travail.

Bien sûr, ce temps fort de mobilisation doit s'accompagner d'un travail médiatique.

#### ***Constitution d'un comité de parrainage.***

Le groupe a établi une liste d'une cinquantaine de personnalités qui pourraient être sollicitées pour participer à un comité de parrainage.

Les membres du groupe se sont répartis ces contacts en fonction de leur propre réseau.

#### ***Participation à des manifestations et, aux universités d'été***

Les universités d'été constituent un moment très favorable pour démultiplier les explications. D'ores et déjà, un certain nombre de journées d'explication sont prévues de façon décentralisée

L'UFISC souhaite organiser un débat au festival d'Avignon, dans la semaine du 11 au 15 juillet. Des membres du collectif participeront à ce débat, tout en sachant qu'il est très difficile d'être visible à Avignon.

« Ensemble nous sommes le 10<sup>e</sup> » organise une journée d'action le 15 juin.

Le comité de pilotage organisera la participation du collectif à un maximum de ces manifestations

### ***Actions en direction des collectivités.***

Les collectivités ne sont nullement tenues d'appliquer les mêmes orientations que l'État. Mais il existe un problème dans la façon dont de nombreuses collectivités territoriales mettent en place des relations avec les associations basées sur des appels d'offres ou des appels à projets très normatifs, centrés sur leurs propres priorités. Il est nécessaire que les collectivités prennent leurs responsabilités. Elles peuvent faire des subventions de fonctionnement, mettre en place des aides au projet associatif (comme par exemple le fonds régional de développement de la vie associative mise en place en Île-de-France par Claire Villiers).

Un dossier sera élaboré à l'attention des collectivités, pour les inciter à mettre en place des politiques conformes aux orientations avancées par nombre d'entre elles. Ce dossier pourra être adapté aux différents niveaux de collectivités (régions, départements, communes communautés de communes).

En particulier, des contacts sont prévus avec l'ADF, dont le premier vice président, Michel Dinet, a signé l'appel et a intenté un recours en constitutionnalité tout à fait analogue au recours déposé par des membres du collectif.

### ***Financement du recours et du fonctionnement du collectif***

RECIT s'est porté garant du auprès du cabinet d'avocats du coût du dépôt du recours (5000 euros). Mais il est nécessaire que ce coût financier soit partagé. Dans le nouvel appel qui sera lancé figurera une souscription (chèques à l'ordre de RECIT). Cela ne constitue pas une cotisation à une association, car pour le moment le collectif reste informel. Mais certains membres ont souligné la nécessité d'un engagement des participants, sous une forme qui restera à préciser au cours des prochains mois.

Une collecte va être lancée pour couvrir les frais du recours et du premier fonctionnement du collectif

## **4 Constituer un large front commun en se regroupant avec d'autres**

Il est temps de dépasser la spécificité des différents réseaux pour créer une dynamique commune et agir ensemble. Les membres du collectif souhaitent vivement rapprocher ou fusionner leur démarche avec celle d'autres collectifs, d'autres initiatives, comme celle du collectif « Associations en danger », des États Généreux de l'enfance, de l'Appel des Appels, ou des initiatives prises dans certaines régions comme le Nord-Pas-de-Calais, afin de parvenir à un rassemblement le plus large possible. Il est également nécessaire d'ouvrir plus largement cette démarche aux réseaux spécialisés d'associations culturelles, sportives, d'initiatives locales, car à travers la position gouvernementale c'est l'ensemble des actions associatives qui sont visées.

De même, la plus grande partie des positions avancées ici sont communes avec celles des acteurs de l'économie solidaire qui luttent pour une autre conception de l'économie, pour des pratiques solidaires au sein de la filière, de l'entreprise, avec le territoire et avec l'ensemble de la société. Une partie des activités associatives relève de l'économie solidaire.

Les participants souhaitent ouvrir un dialogue avec les représentants des coordinations associatives qui ont négocié vainement d'autres textes, ont été contraints d'accepter ceux que leur a imposé l'administration, et se sont parfois laissés persuader que la nouvelle politique serait pour les associations un moindre mal. Le collectif est convaincu que la nouvelle dynamique qui s'engage sera de nature à renforcer la position du monde associatif par rapport aux pouvoirs publics et à l'Europe, car dans le contexte actuel les petites associations qui sont libres représentent une réelle force si elle se manifeste.

## Quelques messages des excusés

### **Anne Mauconduit**

Salut à vous, citoyens! J'aurais tant voulu être à Paris ce 2 juin pour y représenter mon association! Mais cela va être difficile, faute de disponibilité. Alors, je vous donne pouvoir de nous associer au collectif qui sera créé ce soir-là. "Nous", c'est l'association "les Pistes d'Ariane", association de la banlieue Rouennaise, qui propose des activités culturelles et créatives ainsi que du conseil pour "bien se porter, bien se placer, bien réussir". Les Pistes d'Ariane DEVILLE-lès-Rouen

### **Francis Le HERISSE**

Impossible de participer à la réunion de ce soir. Je suis partant pour faire partie du Collectif à titre personnel. Je suis président de la CPCA de Bretagne que je ne peux engager sans débat et décision collective.

### **Sandra PIRES DE FREITAS.**

Je suis désolée mais je ne peux me libérer pour assister à ce temps de réflexion sur la constitution du collectif. Je vous serai grée de me tenir au courant de l'orientation adoptée à la suite de cette rencontre car je me sens très concernée par ce sujet et souhaiterais y participer.

### **L'Hippocampe associé (Paris 20<sup>ème</sup>)**

Nous ne pourrions malheureusement être présents ni à cette réunion mais merci de bien vouloir nous tenir au courant de la suite de votre action. Bien cordialement. Pour l'Hippocampe associé, sa directrice, Donatella Saulnier

### **ARMA et ALDEAH**

Les membres de l'association ARMA (Association pour la reconnaissance des médias alternatifs) et du collectif ALDEAH (Alternatives pour un Développement Ecologique Autodéterminé et Humain, [www.aldeah.org](http://www.aldeah.org)) ne pourront pas être présents à la réunion convoquée pour cause d'éloignement géographique, mais nous nous associons pleinement à la démarche que vous initiez.

Nous souhaitons aussi remercier les personnes à l'initiative de cette action indispensable. Non à la transformation des associations en entreprises, à l'ONGisation et la professionnalisation de la militance, qui doit rester un acte citoyen incarnant les valeurs comme la générosité, le partage, la conviction et non pas l'intérêt financier, la compétition et l'ambition.

Évidemment, la réflexion est complexe et il est surprenant de voir des organisations comme l'ESSEC, grande école de commerce, fonctionner elle aussi sous le statut des associations de loi 1901. Mais finalement, pourquoi pas. Peut-être il y a-t-il une piste d'alliance possible, peut-être pas ... Peut-être que le problème vient de là ... Quand bien même, le fait que certaines structures détournent le statut d'association pour des activités à vocation commerciale ne justifie en aucun cas que ces structures doivent devenir un modèle pour l'ensemble du monde associatif.

Sur la forme, nous pensons que le mouvement doit se nationaliser et ne pas rester cantonné à Paris, le plus tôt possible et le plus rapidement possible afin que l'adhésion soit la plus massive. Quand on a participé à la naissance d'un mouvement, on a plus d'entrain à le voir grandir et à s'émanciper

### **Laurence Ledoux**

Je ne pourrai pas me rendre à la réunion mais vous assure de mon soutien en tant que personne. Je suis membre de plusieurs associations dont Action Consommation.

### **Olivier Duquénois**

Je prépare une manip pour une journée sur le sujet demain à Paris pour les assos environnement et le Graine Ile de France, avec une collègue juriste. Mais j'ai vu l'interview et le recours devant le Conseil d'Etat. Et je pense que c'est les organisateurs qui devraient être à la tête de la CPCA (la Conférence Permanent des Coordinations Associatives) qui ne fait pas son boulot. L'initiative de Récit et des autres réseaux, c'est du très beau travail pour la défense de la cause associative, la reconnaissance du fait associatif auprès des pouvoirs publics et de la liberté de s'associer en France. La bise et bonne inauguration.

***Marc Mangenot***

La Fondation Copernic s'associe à l'appel et aux actions militantes. En revanche, elle n'est pas en mesure d'être signataire du dépôt de la requête auprès du Conseil d'Etat. Il faudrait un avis du bureau qui ne se réunira pas avant quelque temps et, de plus, je serai absent (nombreux meetings "retraites")

***Asso des Amis de la Réserve Naturelle des Contamines Montjoie***

Pouvez vous nous compter comme "participant excusé" car l'éloignement ne nous permettra pas de participer à la réunion. Pour l'association AARNCM Le président Alain Noblet

***Jean-Luc DEVILLERS***

Je ne peux vous rejoindre le 2 juin, mais je vous félicite et vous soutiens pour cette initiative avec un message tout particulier à ceux que j'ai cotoyé et que je retrouve avec bonheur sur le terrain militant. COURAGE et CONFIANCE.

***Jean Noel Ravalet***

Je suis un particulier, un élu et je lance l'info pour les conseillers, je ne serais pas participant mais je suis intéressé et je suis les actions. De tout coeur avec vous.

***Danielle SIMONNET***

Désolée mais je ne pourrais être présente mais j'en informe des militant-e-s du Parti de Gauche car cette bataille nous semble essentielle. Bon courage Danielle SIMONNET Conseillère de Paris, élue du 20<sup>e</sup>, Secrétaire Nationale du Parti de Gauche

***Aliette Lucot***

J'appartiens à différentes structures associatives: RECIT, FSPMS, RESBM, et à la nouvelle structure nationale des RERS FORESCO, etc. Je trouverais utile de savoir les présents et quel retour on peut espérer des travaux en cours. Je fais confiance à RECIT pour faire circuler la communication et faciliter la mise en réseaux de nos énergies, compétences et projets.

***Maison de la Nature du Sundgau***

J'approuve et encourage votre démarche mais je pense que je ne pourrais être à Paris le 2 juin. Pourrais je néanmoins être informé de vos travaux ? Eric Ausilio